

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAÇONNERIE

LOT 3 - RESIDENCE MONTPLAISIR

indice 0

Table des matières

DESCRIPTION DES OUVRAGES.	2
1. MAÇONNERIE	
1.1 Ouvrages divers	
1.1.1 Traitement des ruptures d'enrobages des aciers	

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Préambule:

Le présent C.C.T.P. n'a pas de caractère limitatif mais comprend néanmoins implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, conformément aux règles de l'Art.

L'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement consulter les C.C.T.P. des autres corps d'état de façon à avoir une parfaite connaissance des éléments constitutifs de la construction et informer le maître d'œuvre d'éventuelles discordances entre les prescriptions de son lot et celles des autres corps d'état.

Les approvisionnements du chantier en matériel et en matériaux se feront au fur et à mesure des nécessités et compte tenu des surfaces disponibles.

Aucun retard, aucune réclamation ni aucun supplément ne sera admis pour difficultés d'accès, d'approvisionnement, d'alimentation en fluide ou sujétions quelconques.

Tous les produits (Marques) décrits et localisés dans le présent C.C.T.P. S'entendent implicitement accompagnés de la formule "ou techniquement équivalent", même si celle-ci n'y figure pas.

Équivalence des matériaux et fournitures : seul l'Architecte est habilité à juger du bien fondé de "l'équivalence" des matériaux et fournitures sans avoir à justifier de sa décision.

MAÇONNERIE

1.1 Ouvrages divers

1.1.1 Traitement des ruptures d'enrobages des aciers

Localisation : tous éclats de béton en bâtiments A1, A2, A3, A4, B5, B6, B7, en façades, parties communes, varangues privatives, sous-faces d'escaliers, etc... (non compris les parkings semi enterrés) laissant ou non apparaître les aciers, & selon éventuelles indications en plan & en CDPGF

Description : traitement des ruptures d'enrobage des aciers réalisée comme suit :

- recherche de tous aciers corrodés, purge, démolition et évacuation des éléments instables autour des aciers,
- ouverture des fissures,
- dépoussiérage, brossage à la brosse métallique,
- nettoyage des aciers corrodés et bétons,
- fourniture et application de passivant Sika Monotop 610 AC selon CCP fournisseur,
- reprise des enrobages des aciers au mortier de ciment CPJ 45 minimum dosé à 450kg/m³ avec incorporation de fibre de polypropylène 20mm dosé à 1kg//m³ ou au mortier de résine Sika 612 F,

Y compris toutes sujétions.

Nota : les réfections ne feront apparaître aucune différence de nu avec l'existant, sauf si l'enrobage induit s'avère inférieur aux minima imposées. Les arêtes seront parfaitement dressées dans les alignements existants. Tout acier corrodé, y compris éventuellement non répertorié au CDPGF, devra être traité.

présent lot y compris toutes sujétions.	verses des materiels et materiaux inutilises, ou autres propres au
	Lu et approuvé le : (Date, cachet et signature)
	LE(S) ENTREPRISE(S)